

DIRECTIVE D'ETUDE ET DE RÉALISATION

CFH 283.1 – FAUX-PLAFONDS METALLIQUES



Date d'édition	06/05/2011	Révision : 25/11/2011
Emetteur :	D. Bouffet	A. Carluccio
Libération :	D. Bouffet	R. Knoors
Titre : CFH 283.1 – FAUX PLAFONDS METALLIQUES		Doc. No. : 2-1012-b.doc
		Nb pages : 1/5

TABLE DES MATIÈRES

1. RAPPEL.....	3
2. CFH 283.1 FAUX-PLAFONDS METALLIQUES	3
3. LISTE DES MODIFICATIONS	5

Date d'édition	06/05/2011	Révision : 25/11/2011
Emetteur :	D. Bouffet	A. Carluccio
Libération :	D. Bouffet	R. Knoors
Titre : CFH 283.1 – FAUX PLAFONDS METALLIQUES		Doc. No. : 2-1012-b.doc
 HUG Hôpitaux Universitaires de Genève		Nb pages : 2/5

1. RAPPEL

Travaux soumis à la norme SIA 256 / Plafond suspendus en élément préfabriqués.

Pour tous matériaux proposés par l'entrepreneur, il doit y avoir impérativement un représentant ou fournisseur en Suisse. Les éventuelles exceptions doivent être formellement validées par le Service bâtiments et technique HUG.

2. CFH 283.1 FAUX-PLAFONDS METALLIQUES

Rappels principaux de la norme


- Les fixations et suspentes doivent être dimensionnées pour pouvoir reprendre les efforts en cas de rupture de l'une d'entre elles.
- Les plafonds ne doivent pas être suspendus aux éléments d'équipement (gainés de ventilation, chemins de câbles etc.) passant dans l'espace entre la dalle et le plafond.

Principes généraux

- Le système constructif choisi doit être utilisé dans son intégralité et installé conformément aux instructions de montage du fabricant (instruction à produire sur demande)
- Les plafonds doivent être démontables sans outils ni accessoires spécifiques.
- Sauf indications contraires, la teinte de tous les éléments visibles sera le blanc RAL 9010.
- Une réserve de chaque élément (5% des quantités au minimum) sera prévue pour la maintenance ultérieure (surtout pour les éléments spécifiques).

Sous-construction

- Les profilés de sous-construction seront parfaitement contreventés dans le vide entre la dalle et le plafond pour permettre le démontage ultérieur de rangées de plaques sans risque de chute pour les parties restantes, et ceci quelque soit le système constructif utilisé.
- Les éléments en retombées seront rigidifiés et parfaitement contreventés.
- Fixation des tiges de suspension par tampons métalliques pour résister en cas d'incendie.
- Profilés de bord à prévoir en double L (profilés simple L acier seulement pour plafonds devant résister au feu) avec fixation tous les 60cm au maximum.

Titre : CFH 283.1 – Faux plafonds métalliques		Révision : 25/11/2011	
 Page : 3/5		Doc. No. : 2-1012-b.doc	

Cassette et bacs

- Film acoustique collé dans cassettes ou bacs micro-perforés en lieu et place du matelas isolant ensaché de polyéthylène.
- Utilisation micro-perforation avec trous diamètre 1.5 mm sur 22 % de surface.
- Dimensions maximales des bacs : largeur 40 cm / longueur 250 cm (idéal : 200 cm).

Principe de pose à privilégier

- Dans les zones susceptibles de recevoir un affichage mural, utilisation de profilés de bord double L avec retour pour suspension de tableaux.
- Dans les couloirs, pose de bacs parallèlement aux parois avec utilisation de profilés porteurs intermédiaires pour permettre la dépose ponctuelle et le calfeutrement linéaire.
- Contrôle de la conformité de la réalisation de la sous-construction et des profilés porteurs avant la pose complète des plaques.

3. LISTE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Natures des modifications	Rédaction	Validation
b	25.11.2011	Art 1. Les matériaux sont fournis ou représentés en Suisse	L. Saraceni	A. Carluccio